

Sujet : [INTERNET] PROJET DE RESERVE NATURELLE

De : Lucie Blaques

Date : 16/12/2022 07:40

Pour : pref-ep-rnn-seine-champenoise@aube.gouv.fr

Bonjour Madame, Monsieur,

Je vous adresse ce mail après avoir pris connaissance du projet de réserve naturelle, projet impactant mes activités quotidiennes.

En effet, faisant partie du Cercle d'Aviron Nogentais, je rame souvent et pratique cette activité au-delà du pont ferroviaire comme indiqué sur la carte. Cela nous permet d'avoir une plus longue distance (sinon réduite à 2km) et nous permet de nous entraîner aux randonnées, aux compétitions longues distances et aux têtes de rivières qui font au minimum 6km. De plus, en été, il est habituel de faire des descentes en paddle sur la partie qui serait transformée en réserve. Le club a par ailleurs investi dans de nombreux paddles dernièrement afin de diversifier ses activités et de permettre aux nogentais/touristes de profiter de la beauté de notre patrimoine. Il a aussi investi dans un bateau à moteur électrique et en souhaitait un deuxième pour encadrer ces activités dans le respect de l'environnement.

Cependant, si l'on suit le décret tout cela aura été fait en vain car malgré nos démarches éco-friendly (équipements électriques, action de nettoyage des berges de Seine au-delà des 2km,...) ces activités ne seront plus possible car impossibilité d'utiliser un bateau à moteur et interdiction d'effectuer des activités commerciales. Je trouve cela injuste car les activités de pêche ou de canoë pourraient elles continuer mais pas celles d'aviron et de paddle ?

Je vous demande alors, Madame, Monsieur, une reconsidération du projet qui pourrait permettre au club d'aviron et aux habitants des alentours de profiter d'activités sportives, en plein air, respectueuses de l'environnement et permettant d'apprécier la Seine d'une autre manière.

Bien à vous,

Lucie BLAQUES